

## CONVENTION D'ENGAGEMENT

### REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Je soussigné** : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... email : .....

*Si différente,*

Adresse de l'habitation dont le système d'assainissement est à réhabiliter :

.....  
.....  
.....

**Donne mandat** à la communauté de communes Seules Terre et Mer, pour percevoir de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'aide qui me sera attribuée pour la réhabilitation de l'installation d'assainissement autonome localisée à l'adresse ci-dessus, avant de me la reverser intégralement.

**M'engage** à faire réaliser les travaux de réhabilitation de mon installation par une entreprise ayant souscrit une garantie décennale couvrant les ouvrages d'assainissement autonome. J'ai bien pris note que les travaux réalisés en auto-construction, ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

**M'engage à reverser** à la communauté de communes Seules Terre et Mer., les aides que j'aurais reçues en cas de non-respect de mes obligations : réalisation des travaux conformément au projet résultant de l'étude à la parcelle, respect de la réglementation en vigueur relative aux prescriptions techniques et à l'entretien, applicables aux installations d'assainissement non collectif.

L'aide de l'Agence est calculée au regard du devis présenté au moment du dépôt de la demande et comparée au plafond de 6 000 €. Cette aide ne sera en aucun cas revue à la hausse si la facture présentée est supérieure au devis. L'aide sera revue à la baisse si la facture présentée est inférieure au devis.

Fait à :

Le :

Signature du particulier :

Fait à :

Le :

Signature du représentant de la collectivité :